



AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'EXERCICE
2027

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, que le rôle triennal 2026-2027-2028 d'évaluation foncière de la Ville de Paspébiac a été déposé à mon bureau le 12 septembre 2025 et sera en vigueur pour son deuxième exercice financier.

Toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la Ville, situé au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est durant les heures normales d'ouverture, soit de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle en vertu de la Loi, ou au cours de l'exercice suivant :
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée, par courrier recommandé :

MRC de Bonaventure
51, rue Notre-Dame
New-Carlisle (Québec) G0C 2K0
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'adresse indiquée ci-dessous avant le 30 avril 2027.
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement 2014-07 de la MRC de Bonaventure et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

De plus, toute personne qui désire obtenir des informations complémentaires concernant une demande de révision peut communiquer avec la MRC de Bonaventure au 418-752-6601, poste 105.

Donné à Paspébiac, le 8 septembre 2026 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

Daniel Langlois, DG

Daniel Langlois
Directeur général et greffier